

Profil de poste ATRF/ATRF P2

CONCOURS/Recrutements 2026 – Académie de Grenoble

Branche d'activité professionnelle : BAP G - Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention

Emploi type : G5A44 - Opérateur-trice de maintenance

Grade 2 : Adjoint technique de recherche et formation principal 2^e classe (ATRF P2 si concours)

Grade 1 : Adjoint technique de recherche et formation (ATRF si recrutement direct)

Nature du recrutement : concours interne concours externe Recrutement sans concours

Etablissement d'affectation : Rectorat

Lieu géographique : Grenoble

1. Mission

Assurer les missions quotidiennes afférentes à la maintenance sur tous les sites du rectorat.

2. Activités principales

- Effectuer de petites réparations en électricité, plomberie, peinture (selon compétences).
- Transporter et installer du matériel, ou du mobilier dans les services (les transports peuvent être effectués entre les différents divisions/services ou sites du rectorat, ou entre le rectorat et les 5 Dsden de l'académie).
- Entretien des espaces verts.
- Gérer le tri des déchets.
- Participer au maintien de la sécurité des personnes et des biens (signaler tous les dangers potentiels en matière de sécurité).
- Proposer des améliorations pour l'entretien du bâtiment et le confort des occupants.
- Participer ponctuellement à toute mission relevant du domaine de la Division de la Logistique, et notamment au transport des sujets d'examen.

3. Activités associées

(Activités secondaires pouvant faire la différence entre les candidats – Utiliser des verbes d'action)

- Connaître les matériaux et/ou électricité, plomberie, peinture, gestion tri des déchets.
- Connaître les principes de circulation des fluides.
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité.
- Aptitude au travail en équipe.
- Savoir être à l'écoute des directions et services.
- Savoir rendre compte de son travail à la hiérarchie.
- Être polyvalent.
- Prendre des initiatives.
- Avoir le sens de la discrétion, être organisé, rigoureux, et
- Être disponible : horaires variables entre 7h30 et 18h30 et astreintes de sécurité obligatoires.
- Disposer obligatoirement du permis B.

4- Tendances d'évolution